

Travail des femmes et structures sociales

Louis Dirn *

Denis Stoclet **

L'augmentation dans les années récentes d'emplois salariés des femmes fait l'objet de vives controverses entre les tenants du modèle de la femme au foyer et ceux de plus en plus nombreux qui sont favorables à l'emploi des femmes. L'augmentation du chômage a redonné une actualité au débat. A l'aide de la matrice de Louis Dirn on peut examiner systématiquement les conséquences de l'emploi féminin sur tous les secteurs de la société. Cet examen montre que toute la société est affectée par le phénomène qui est un des ressorts, des plus profonds, de son dynamisme. Peu plausible, un retour en arrière aurait des effets seconds, graves, qui iraient à l'encontre des espoirs de ceux qui le souhaitent. Certaines transformations des institutions sont nécessaires pour alléger les tensions contradictoires que subissent les femmes actives.

Au siècle dernier seules les femmes du peuple travaillaient. Se dégager de l'usine ou de l'atelier était signe d'ascension sociale et d'accès à la respectabilité. La femme d'ouvrier qui tenait son intérieur et à qui un mari apportait sa paye était le reflet de la bourgeoise qui gouverne sa maison et contribue, grâce à sa dot, aux ressources du ménage. Et les bourgeois philanthropes déploraient que les ouvrières mariées ne puissent rester à la maison. Pour les paysannes le travail agricole était indissociable des activités ménagères ; personne n'imaginait qu'elles puissent rester à la cuisine et s'occuper des marmots, qui d'ailleurs mettaient très jeunes la main à l'ouvrage.

Depuis cinquante ans s'est construite peu à peu l'image de la femme qui, exerçant un métier, gagnant sa vie et par là son indépendance, n'est plus soumise à l'autorité du mari, rivée à ses casseroles et à ses enfants. Ce contre-modèle s'étend rapidement à toutes les couches sociales [4], mais sans avoir pour autant évincé le premier.

Cette superposition de deux conceptions de la vie féminine crée insatisfaction et mauvaise conscience de part et d'autre. Les femmes au foyer ne se sentent plus « dans le vent » et ont besoin de se justifier vis-à-vis des actives. Tandis que celles-ci, tiraillées entre leurs tâches ménagères, éducatives et professionnelles,

(*) Sous ce pseudonyme se masque un groupe d'experts qui se réunissent tous les lundis soirs à l'OFCE.

(**) HEC, spécialiste du marketing, collabore régulièrement au programme de recherches sociologiques de l'OFCE.

souffrent de ne pouvoir les accomplir avec un soin égal. L'enquête effectuée à Toulouse-le-Mirail [5] a montré qu'aujourd'hui plus de la moitié des épouses de cadres « au foyer » défendent le modèle qu'elles incarnent, tandis qu'un tiers seulement de leurs maris le valorise. A l'inverse les maris ouvriers des femmes « au foyer » apprécient cette situation en plus grand nombre que leurs femmes (50 et 20 %). Serait-ce que les femmes de cadres imposent leur mode de vie à leur époux, tandis que les femmes d'ouvriers subissent celui qui plaît à leur mari ? Il semble que les femmes de cadres sont plus " traditionnelles que leurs maris, tandis que les ouvrières le sont moins et ont une conception plus « économique » de la vie " [5].

En période de croissance économique l'augmentation rapide du nombre des emplois féminins facilitait le travail des femmes et le justifiait. Depuis que le chômage est devenu une préoccupation primordiale, un mouvement d'opinion inverse s'esquisse en faveur de la femme au foyer. Un sénateur pouvait encore affirmer récemment à la tribune du Sénat que le travail des femmes « est un facteur de chômage et de dénatalité : plutôt que d'envoyer les femmes au travail, mieux vaut les envoyer au lit ! ». A l'autre extrême de l'éventail politico-idéologique les marxistes ne pensent plus, comme Engels il y a cent ans, que « l'affranchissement de la femme a pour condition première l'entrée de tout le sexe féminin dans l'industrie publique et cette condition exige à son tour la suppression de la famille conjugale en tant qu'unité économique de la société » [11]. Et n'est plus défendue que par des extrémistes du féminisme la théorie qui fait passer la lutte des classes au sein du couple : « Dans la famille l'homme est le bourgeois, la femme joue le rôle du prolétariat » (Engels).

Quoiqu'on en puisse penser, le passage massif des femmes de l'univers domestique à l'univers du travail hors du ménage transforme profondément notre société tout entière. Nous allons analyser ce phénomène en mettant en œuvre la matrice de Louis Dirn qui identifie quatre-vingt-une tendances de la société française et précise les relations qu'elles entretiennent entre elles (voir annexe). Mais auparavant il convient d'en indiquer l'ampleur et les principales caractéristiques.

L'emploi des femmes s'est développé depuis quinze ans

En 1975 les femmes formaient 36 % de la population active comme en 1906. Mais ce pourcentage s'était abaissé à un minimum de 33 % entre 1962 et 1965 ; il s'est élevé rapidement depuis 1968 et a atteint 41 % en 1982.

Le taux d'activité des femmes, c'est-à-dire le pourcentage des femmes de 15 à 64 ans en activité ou demandeuses d'emploi fournit une autre mesure, préférable, du mouvement ici analysé. Bien que les techniques de chiffrage soient différentes, l'OCDE, les « enquêtes emploi » de l'INSEE et les recensements s'accordent à constater une rupture de tendance en 1968. Ce taux qui baissait en France depuis 1921 s'élève de 36,1 % en 1968, à 40,3 % en 1975, 44,8 % en 1982 (graphique 1). Il n'en va guère différemment dans les autres pays de l'OCDE. Au Royaume-Uni ce taux augmente de 8 points entre 1967 et 1978, en Italie de 4,4 points, aux Etats-Unis de 11,2 points. Au Japon le taux d'activité

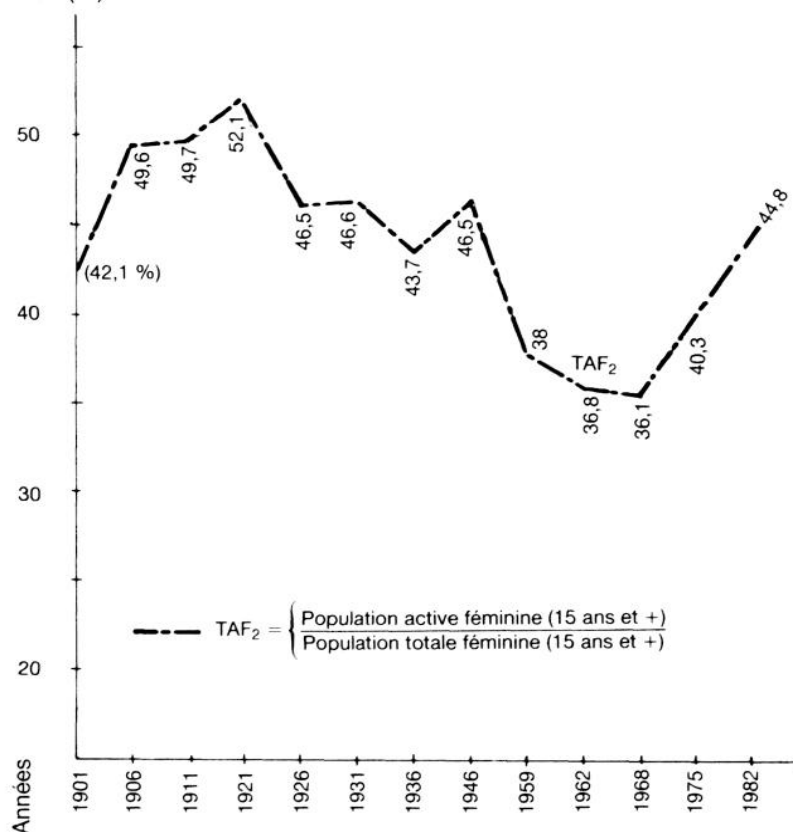
global baisse au contraire de 56,5 % en 1967 à 54,2 % en 1978. Mais cela est imputable à la diminution très forte de la population des aides familiales. Si on les exclut le taux d'activité connaît une progression proche de celle de l'Italie.

Evolution de la population féminine active en France

	1962	1982	Δ
Total	6 664 000	9 584 000	+ 2 920 000
Actives occupées	6 577 000	8 459 000	+ 1 882 000
dont :			
• non salariées	1 992 000	1 271 000	- 721 000
• salariées	4 585 000	7 188 000	+ 2 603 000
dont :			
salariées d'Etat	879 000	2 412 000	+ 1 533 000
Chômeuses	86 000	1 125 000	+ 1 039 000

Sources : INSEE, « Recensement 1982 », *Premiers résultats*, n° 13, février 1984.

Taux (%)



1. Evolution du taux d'activité féminine

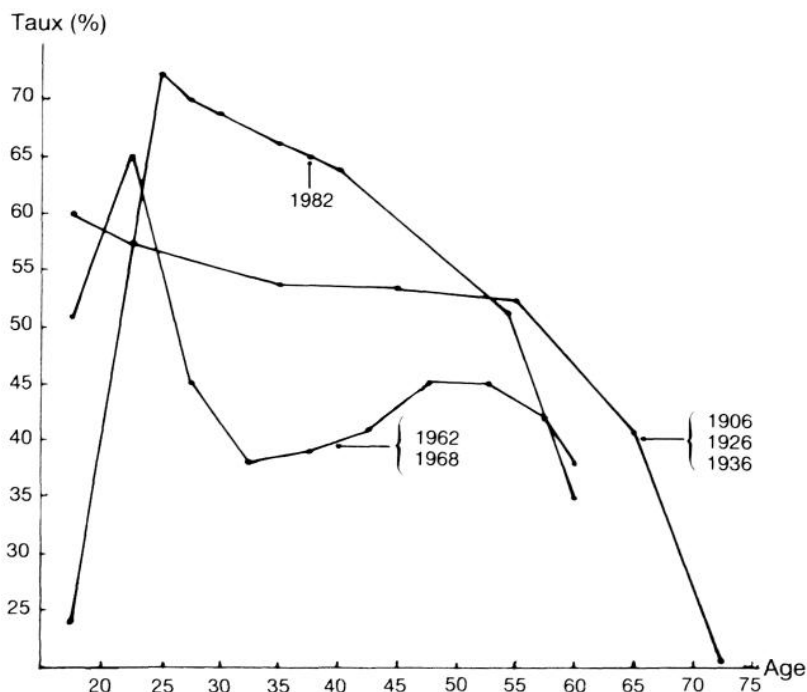
Source : Centre d'Etude de l'emploi, Dossier de Recherche n° 6, octobre 1982.

Après l'observation des taux globaux d'activités, aides familiales comprises, celle des taux d'emplois salariés fait apparaître un accroissement plus fort encore. En France entre 1967 et 1978, tandis que le pourcentage d'activité global augmente de 7,3 points, celui du taux d'activité salarié s'élève de 9,9 points. Les femmes ayant de 36 à 38 ans étaient actives en 1968 à 46 %, celles qui atteignaient cet âge en 1971 l'étaient à 47,5 %, en 1974 à 53,5 %, en 1977 à 58 % (voir en annexe III le graphique présentant l'ensemble des données sur le taux d'activité des femmes par génération).

Il a souvent été soutenu que ces taux d'activité ne faisaient que rejoindre ceux connus aux débuts du siècle, à l'époque où dans une France majoritairement rurale, toute épouse d'agriculteur était considérée dans les statistiques comme « co-exploitante » donc active. Le développement récent du travail salarié ne ferait que compenser la disparition du travail des aides familiales, épouses d'agriculteurs ou de commerçants et artisans.

Une analyse plus patiente des résultats des recensements de 1906 à 1982 fait ressortir les contrastes entre les époques. Au début du siècle si la femme travaille, la maternité n'influence en rien son activité. Le taux est stable de 25 à 55 ans, ce n'est qu'après cette échéance que le taux d'activité régresse (à 40 % à 65 ans et 20 % à 72 ans). Ce comportement reste inchangé jusqu'en 1936. L'après-guerre « invente » l'interruption d'activité pour cause de maternité, suivie d'une reprise du travail après « élevage ». C'est l'époque où la « femme au foyer », symbole du « statut » bourgeois, se répand dans les classes moyennes à la faveur d'une hausse rapide du niveau de vie (et des allocations familiales). Ce modèle règne jusqu'en 1968 sans grande modification des courbes d'activité par âge (graphique 2). En 1982 on a retrouvé une courbe ressemblant à celle de 1906, si ce n'est que le travail est généralisé à 25-30 ans, sans considération de « classe sociale » et que la décroissance du taux d'activité par âge ramène le pourcentage des femmes actives à 35 % à 60 ans (près de 50 % en 1906). Plutôt qu'un développement du travail des femmes, il faudrait donc parler de la disparition de deux modèles : celui de la bourgeoise qui ne travaillera jamais, celui de la mère de famille qui s'arrête le temps de procréer et d'élever avant de retourner au bureau ou à l'usine.

2. Taux d'activité des femmes à chaque âge en 1906, 1962 et 1982

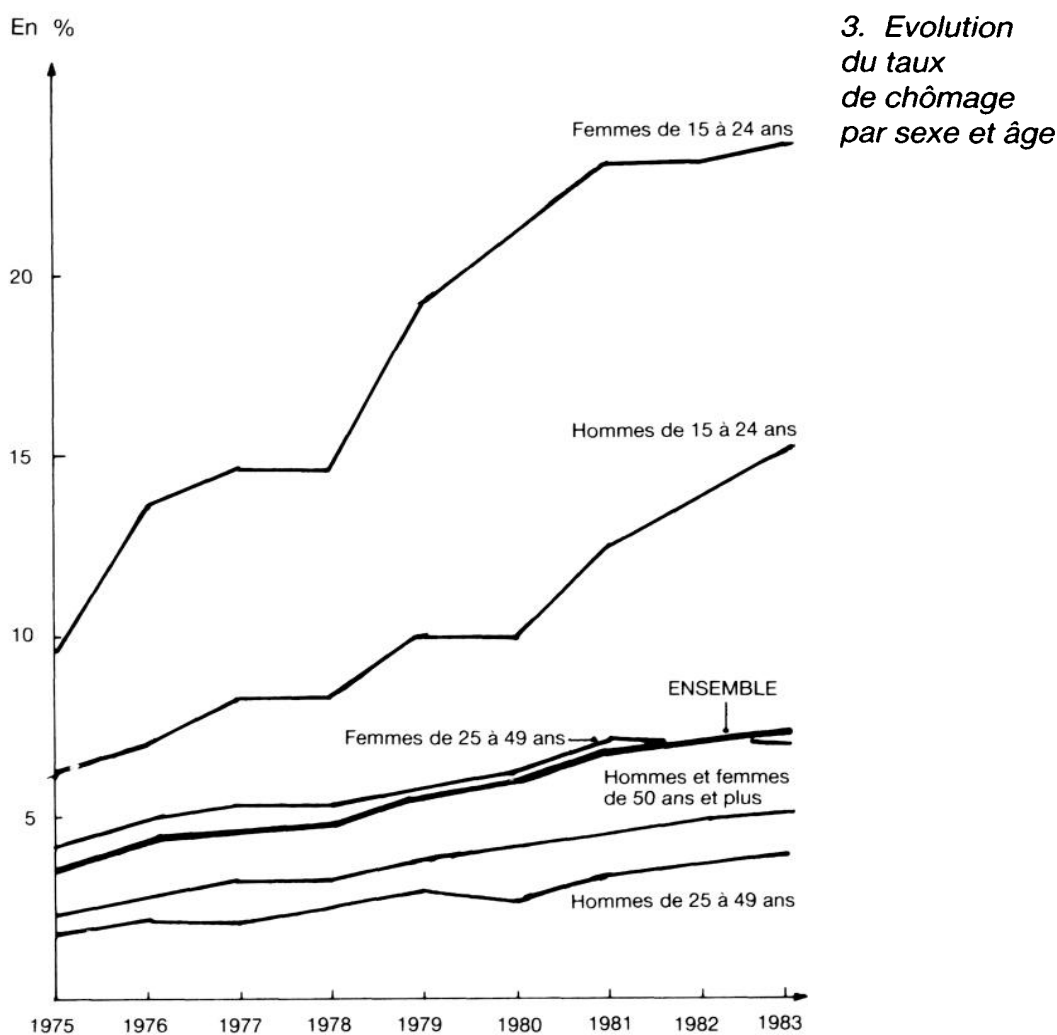


Source : Diagramme établi par l'auteur à partir de « Cahier de l'INED » n° 5, 1947 et l'enquête emploi de l'INSEE.

La même courbe représente les taux d'activité selon l'âge pour les années 1906, 1926 et 1936. Une autre courbe correspond aux années 1962 et 1968, les différences observées entre ces années étant minimales.

Le marché du travail féminin

Le développement du travail féminin est lié à l'évolution du marché du travail. La demande de travail des femmes correspond à une offre d'emploi en croissance absolue et relative. Avant la crise de 1974 pour 1 million d'emplois créés, il y en avait 0,6 de féminins. Entre 1974 et 1979 pour 544 000 emplois créés, 667 000 sont des emplois féminins (annexe 1). Cela n'a pas suffi à empêcher la progression du taux de chômage féminin (graphique 3) : de 10 % en 1975 à 25 % en 1983 pour les femmes de 15 à 24 ans.



C'est dans le secteur tertiaire et l'administration que le plus grand nombre d'emplois ont été créés depuis 1968. Ils ont été remplis par des femmes pour six raisons au moins :

- taux de féminisation initial élevé (+ 40 % en 1968) ;
- population féminine disponible pour ces emplois, les inactives étant des actives potentielles ;

- faible qualification demandée pour les postes offerts qui comportaient des salaires bas ;
- conditions de travail et d'horaires souvent mieux compatibles avec l'emploi des femmes que dans le travail industriel ;
- développement de métiers reproduisant dans la sphère marchande les tâches domestiques dévolues aux femmes : enseignement aux jeunes enfants, soins aux malades, aide sociale, etc.

Cependant l'industrie elle-même a créé proportionnellement plus d'emplois féminins que masculins au cours de la période de croissance 1968-1974 et elle en a supprimé moins pendant la période 1974-1980 de restriction de l'emploi. Des emplois de manœuvre dans l'industrie ont été transférés des hommes aux femmes à la suite de mécanisations rendant les manutentions moins difficiles, en même temps que l'existence de femmes dans ces postes contraignaient les employeurs à une normalisation des charges : poids des colis aux centres postaux ou chez les répartiteurs pharmaceutiques. Cette moindre pénibilité du travail permet un transfert général des postes, ainsi « déqualifiés », des hommes vers les femmes. D'autres emplois se sont développés d'emblée avec une main-d'œuvre féminine : ainsi dans le câblage électrique, dans la production automobile ou le montage de pièces dans l'industrie informatique. Là encore la possibilité de sous-payer la main-d'œuvre féminine a joué, mais aussi la réputation de méticulosité. On peut obtenir des femmes des rendements plus élevés dans des tâches très parcellaires, proposer une discipline de travail plus stricte et aussi le silence. Une enquête faite à Laval révèle un pont entre le XIX^e siècle et le XX^e : les ouvrières à Laval en 1980 débutent dans la confection en cousant des boutons et passent ensuite à l'électronique pour fabriquer des transistors [10].

Nature des tâches des ouvriers spécialisés selon le sexe

	OS Hommes	OS Femmes
Travail à la chaîne	7,7 %	26,5 %
Rythme de travail imposé par la machine	21,9 %	42,2 %
Répétition des mêmes gestes	33,5 %	68,6 %

Source : D. Kergoat, Les ouvrières, Paris, Le Sycomore, 1982, p. 42.

La pression de la demande de travail par les femmes permet aux entrepreneurs privés ou publics de leur offrir des emplois précaires (interim, contrats à durée déterminée et auxiliaires dans la fonction publique, ...), d'appliquer des horaires éclatés dans les activités de service à fortes pointes journalières ou horaires (supermarchés, transports scolaires, ...). La concurrence s'exerce aussi par les niveaux de salaires. Les femmes travaillant à nouveau après avoir élevé leurs enfants acceptent des salaires plus bas, car leur impératif financier est moindre, et elles sont réputées plus assidues n'ayant plus ni maternité, ni enfants en bas âge.

Dans les entreprises privées il y avait 13,6 % de femmes travaillant à temps partiel en 1975 et 15,5 % en 1981 au lieu de 2,5 et 1,9 parmi les hommes [7]. Les emplois à temps partiel et précaires se multiplient aussi dans les administrations de l'Etat : 80 000 femmes y sont à temps partiel, dont 40 000 non titulaires, contre respectivement 17 000 et 15 000 hommes.

D'autre part la volonté et la nécessité de travailler, ajoutées au poids du discours des féministes, ont permis aux femmes de conquérir de nouveaux bastions, y compris ceux réputés misogynes — l'armée, la police, les routiers — et de renforcer leur position dans des secteurs qui leur sont traditionnellement dévolus : crèches, maternelles, enseignement maternel et primaire, action sociale, systèmes de soins et de santé...

Mais en sens inverse, par un processus de « ghetto », les professions accessibles aux femmes sont dévalorisées pour les hommes, déqualifiées et sous-payées par les employeurs, donc, tout au moins à court terme, réputées féminines, comme d'autres professions sont réputées réservées aux travailleurs immigrés.

Pour les femmes mariées, travail ou non travail résulte d'un arbitrage entre des coûts et des gains. Selon leur catégorie sociale et leur compétence professionnelle, elles font des choix très variés entre l'emploi salarié et le revenu qu'il apporte d'un côté, les difficultés de la vie et les dépenses supplémentaires qu'il entraîne de l'autre. Les possibilités de revenus sont elles-mêmes étroitement liées au diplôme détenu [9], en raison de la valorisation dans la sphère professionnelle du savoir acquis à l'école. L'allongement de la scolarité et la possession de plus en plus fréquente d'un diplôme par les filles seront donc un facteur majeur d'augmentation du travail féminin.

Le travail des femmes influence...

... le fonctionnement social des entreprises...

Les femmes ont des revendications qui sont nouvelles dans les entreprises, revendications moins globales, moins unifiantes, obligeant les patrons, les syndicats, l'encadrement, à prendre en compte des problèmes qui ne sont pas liés à l'entreprise mais aux tâches familiales. Les femmes créent une liaison différente entre l'entreprise et le hors-entreprise, qui se manifeste en horaires souples, temps partiel, congés de maladie, prise en considération des dates de congés du conjoint, départs en formation. A l'intérieur de l'entreprise les relations hiérarchiques, l'organisation du travail, la motivation au travail, évoluent sous l'effet des exigences et des habitudes féminines. Un nouveau champ de négociations s'ouvre, qui implique une autre manière de gérer les alliances et les rapports de force entre acteurs. Les femmes peuvent « troquer » de la souplesse dans leur emploi du temps contre un salaire et une carrière moindres. L'encadrement peut « troquer » la souplesse des règles contre une certaine docilité.

Les syndicats eux-mêmes sont troublés dans leurs habitudes par ces revendications plus hétérogènes, liées à des situations individuelles. Certains peuvent craindre que des thèses féministes prennent le pas sur les revendications habituelles du syndicalisme. Le conflit qui eût lieu en 1980 entre l'équipe de rédaction d'« Antoinette », journal féminin de la CGT, et la direction de ce syndicat est symptomatique. Les organisations syndicales sont contraintes de changer leurs discours et leurs pratiques : les heures de réunion, les formes de militantisme, les types d'action, les relations avec les adhérents.

... la portée du chômage...

Pour les hommes le chômage est moins redoutable financièrement si leur épouse est active, mais il est plus redoutable psychologiquement. Les femmes peuvent ressentir le chômage aussi durement que les hommes lorsqu'elles sont célibataires ou divorcées. Au contraire les femmes mariées avec enfants peuvent ne pas trouver mauvais d'échapper en période d'indemnisation à la « double journée ». Les taux de chômage par âge, sexe, statut matrimonial, peuvent dans une certaine mesure révéler le plus ou moins grand désir de travailler : les femmes de moins de 25 ans vivant en couple sont chômeuses à 23,8 % quand elles sont mères, à 17,4 % quand elles sont sans enfant ; les « enfants-femmes », jeunes femmes vivant chez leurs parents, sont chômeuses à 31,6 %, les femmes seules à 11,1 % seulement.

... les valeurs...

L'égalité professionnelle des femmes, en modifiant la hiérarchie des rôles tend à abolir la supériorité masculine. Par extension des valeurs typiquement « masculines » perdent de leur influence dans tous les domaines au profit des valeurs « féminines ». Ce « brouillage » s'accompagne d'une attribution moins exclusive des tâches « masculines » aux hommes et « féminines » aux femmes : ainsi du paternage, de la cuisine ou des soins du corps par les hommes, du bricolage ou du sport par les femmes. Les psycho-sociologues qui analysent les images publicitaires voient se développer un modèle androgyne : la femme musclée et l'homme au parfum x. A quoi s'ajoute l'affaiblissement des barrières de classes pour créer une société de plus en plus « variée ».

Le développement du travail des femmes contribue à la diversification des systèmes de valeurs. Pour les femmes qui travaillent l'activité professionnelle implique une dépréciation du rôle de la femme au foyer, épouse soumise et mère nourricière. Pour celles qui ne travaillent point il y a survalorisation de l'enfant, de la famille, du foyer. Cela retentit sur les rapports au sein du couple. Les femmes actives contestent la supériorité conférée à l'homme (pouvoir économique, indépendance, responsabilités), et elles sont moins nombreuses à juger l'infidélité impardonnable [12] :

Opinions sur l'infidélité selon le sexe et l'activité

	Hommes actifs	Femmes actives	Femmes ex-actives	Femmes au foyer
L'infidélité de la femme est impardonnable	41 %	43 %	55 %	55 %
L'infidélité du mari est impardonnable	37 %	41 %	52 %	49 %

Source : J. Moussuz-Lavau et M.N. Sineau, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, [12].

L'état de « femme au foyer » est corrélé avec une pratique catholique active, assistance à la messe et prières. L'assistance à la messe hebdomadaire des femmes actives est de 10 %, des ex-actives de 13 %, des femmes au foyer de 22 %. La pratique de la prière des actives et ex-actives est de 10 %, celle des femmes au foyer est de 15 %. Cela n'est pas sans lien avec ce qu'était leur

mère : 33 % des femmes au foyer avaient une mère pratiquant la messe une fois par semaine, contre 24 % des actives et ex-actives [12]. Cependant le modèle de la femme au foyer n'est plus défendu par l'Eglise, qui d'ailleurs perd beaucoup de son influence. Parlant du chômage les évêques de France n'osent plus dire et écrire que la solution est dans le retour des femmes à la maison : ils évoquent un travail partagé dans le couple. A vrai dire, quel qu'il soit, leur discours a d'autant moins de chance de produire un effet qu'aujourd'hui les fidèles comprennent en majorité des femmes âgées, inactives et l'ayant toujours été.

Les opinions sur le travail des femmes ont changé fortement ces dernières années. Si le refus total de ce travail a pratiquement disparu, deux types d'opinions continuent à s'opposer : 29 % des personnes interrogées en 1982 par le CREDOC pensent que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge (contre 38,4 % en 1979), 23 % qu'elles ne doivent travailler « que si le ménage ne peut vivre avec un seul salaire » (pourcentage stable : 22,8 % en 1979). Le droit des femmes à travailler dans tous les cas où elles le désirent ne reçoit pas encore une adhésion majoritaire (41 %) malgré une progression rapide (31,7 % en 1979). Les opinions sont évidemment opposées selon que les femmes interrogées sont actives ou inactives : les hommes se situant à mi-chemin. Mais les opinions varient plus encore selon les générations : approbation massive du travail des femmes par les jeunes et refus tout aussi massif par les moins jeunes (plus de 35 ans).

en pour-cent *Le droit des femmes à travailler*

Selon le sexe et l'activité	Non si enfants bas âge	Oui si nécessité économique	Oui si la femme le désire	Toujours	Jamais
Hommes.....	29,19	23,71	38,72	2,07	5,38
	52,90		40,79		
Femmes actives.....	28,23	15,10	53,39	1,09	1,97
	43,33				
Femmes inactives.....	35,01	25,65	34,84	1,56	2,60
	60,66				
Selon l'âge					
- 25 ans.....	21,28	17,73	56,74	1,06	1,77
25-34 ans.....	23,09	16,39	55,87	1,30	2,98
35-49 ans.....	30,19	21,70	41,04	3,30	3,54
50-64 ans.....	37,83	27,19	28,37	0,71	5,20
+ 65 ans.....	42,22	30,24	19,46	2,10	5,39

Source : CREDOC, « Enquête annuelle sur les conditions de vie et aspirations des Français », rapport technique de l'enquête de 1982.

Les opinions des hommes varient selon les catégories socioprofessionnelles : 33 % des agriculteurs et 40 % des retraités affirment que les femmes qui ont des enfants en bas âge ne doivent pas travailler, car la famille prime le travail. Parmi les ouvriers 31 % pensent qu'une femme ayant plusieurs enfants ne doit pas travailler et 28 % qu'une femme ne doit pas travailler si elle n'y est pas contrainte par des raisons pécuniaires, car le travail, aliénation et contrainte n'est qu'un moyen de survie. Dans les classes aisées au contraire plus des deux tiers des gens pensent qu'une femme doit travailler si elle le désire (cadres supérieurs 88 %, cadres moyens 67 %, industriels 67 %, professions libérales 88 %). Les employés se situent à mi-chemin entre ces positions opposées.

Il agit sur la famille

Développement du travail des femmes et transformations de la famille sont étroitement liés. Il est impossible de démêler ce qui est cause et ce qui est conséquence.

Relations entre le travail des femmes...

... et la natalité

La baisse de la natalité contribue à rendre le travail féminin plus aisé par la réduction des temps consacrés aux enfants. En retour le travail des femmes hors de leur foyer les incite à réduire le nombre de leurs enfants, par souci de ne pas trop interrompre leur travail. Travaillant, ayant moins d'enfants, ne se consacrant plus à les nourrir, les éduquer et les vêtir, la femme, en termes « marxistes », cesse d'être vouée à la « reproduction de la force de travail » pour participer à la production elle-même. Ce travail est plus nécessaire aussi puisque les grands enfants ne sont plus, à cause du prolongement de la scolarité et du chômage des jeunes, apporteurs de revenus. Le travail de la mère de famille se substitue à celui des enfants pour assurer le revenu global du foyer. Pendant la période 1963-1983 le nombre des élèves scolarisés dans le second degré s'est élevé de 2,9 à 5 millions et dans l'enseignement supérieur de 400 000 à 1 065 000. Ainsi 2 500 000 jeunes, qui naguère auraient été actifs à 13 ou 14 ans, aujourd'hui sont élèves ou étudiants et 2 600 000 femmes en plus sont salariées (annexe 2).

... l'éducation,

Le travail salarié des femmes retentit sur le système d'éducation des enfants. La femme au foyer pouvait surveiller ses enfants, les promener, les accueillir à la sortie de l'école, leur faire faire leurs devoirs ; la femme active agricultrice ou commercante, exerçant son activité professionnelle à la maison, le faisait aussi presque autant. La femme salariée doit en déléguer l'élevage à une nourrice ou à une crèche, puis la surveillance à l'école, et pour ce qui reste d'éducation familiale en partie à son époux. Les « enfants à la clef », ceux qui se retrouvent seuls chez eux le soir, vivent très tôt avec une grande autonomie. Il s'en suit un moindre recours à l'autorité dans les rapports entre parents et enfants ; la mère, peu ou prou culpabilisée par ses abandons journaliers, tend plus à négocier qu'à imposer ou sanctionner. Puisqu'il y a nécessairement autonomie des enfants, les parents la valorisent et l'encouragent.

... le célibat,

Les femmes célibataires sont plus nombreuses à être actives que les autres ; or le célibat se développe rapidement, tant par retardement du mariage que renonciation définitive au mariage. Dans la population parisienne féminine âgée de 30 à 40 ans, il y a 37 % de célibataires [8]. En retour le célibat est rendu possible par le travail des femmes, valorisé et justifié par la poursuite d'une

carrière. Un mariage tardif sera le moyen pour la femme de s'affirmer en tant que mère, après s'être affirmée prioritairement par le travail et avoir ainsi satisfait au mythe de la réussite.

... le concubinage,

Le concubinage renforce le modèle de la femme active, car il implique, pour des raisons d'insécurité autant que de principe, l'indépendance financière de l'élément féminin du couple [1]. Cette indépendance étant établie par le travail n'a plus de raison de s'effacer dans le mariage. On formulait il y a quelques années l'hypothèse optimiste que les concubins rentreraient dans l'ordre à l'apparition du premier enfant. Les statistiques récentes ont infirmé cette hypothèse : si les conceptions d'enfants hors mariage se développent, il s'agit de moins en moins de conception pré-nuptiales.

... le divorce,

L'augmentation des divorces est bien nette depuis 1960, or les femmes divorcées sont le plus souvent actives. Le taux moyen de demandes de divorce étant de 6,2 pour mille, celui des femmes inactives est de 3,6, celui des employées de 12,5, celui des cadres moyens de 8 % [7].

Les motifs du divorce diffèrent selon que la femme est active ou non. Le divorce est demandé pour faute par presque toutes les inactives (91,3 % des demandes), il l'est le plus souvent par consentement mutuel pour les actives (18,7 % chez les cadres moyens et 25,6 % chez les cadres supérieurs). Tandis que 70 % des demandes de divorce sont faites par les femmes, ce pourcentage n'est que de 60 dans le cas de divorces d'inactives, qui généralement ne demandent le divorce que si elles ont en vue un remariage. Dans les couples mariés la simple éventualité du divorce incite la femme à travailler et le travail facilite le recours au divorce si le mariage s'avère non satisfaisant. Tant le divorce que le travail seront facilités par le retard mis à la première conception, puis par la limitation du nombre des enfants.

... et la parentèle.

Le travail des femmes a pour effet de renforcer la parentèle c'est-à-dire de multiplier des rapports d'échanges, d'aides, de services et d'affection entre grands-parents et enfants et entre collatéraux. Plus le groupe domestique s'amenuise, plus on a recours au réseau de parenté pour assurer la vie quotidienne. La garde des bébés et enfants petits est assurée largement par les grand-mères. C'est pour une jeune mère une sécurité, une facilité, une économie, de laisser son enfant à sa mère lorsqu'elle part travailler. Plus tard les vacances scolaires, longues ou courtes, posent le même problème et les grands-parents offrent la même solution, avantageuse à tous égards. Réciproquement le ressèment de ces liens facilite l'emploi des femmes, la jeune mère retourne plus vite à son travail si elle peut confier son bébé à sa mère ou à sa belle-mère. Et ce qui paraît nécessaire à la jeune mère de famille vivant en couple, l'est encore plus dans le cas des ménages divorcés.

Il modifie l'usage du temps

Le temps de travail est compensé par l'accélération des repas, des tâches ménagères, plus vite accomplies et de façon moins méticuleuse, par la réduction de la durée du sommeil et des loisirs actifs, tels que sport, bricolage, et du temps passé à regarder la télévision. Mais les femmes actives passent plus de temps en conversation que les inactives (respectivement 274,9 minutes par jour contre 227,1). C'est qu'on peut converser en déjeunant, dans les transports en commun ou même en travaillant. Cette plus grande sociabilité est un résultat inattendu du travail des femmes.

Dès lors que la femme travaille un partage des tâches ménagères est demandé au mari et les deux enfants habituellement requis dans le mariage se font après débat sur qui changera les couches ou donnera le biberon. Le mariage devient contrat à durée incertaine, dépendant de la capacité des époux à négocier leurs rôles respectifs. Le concubinage implique pareillement l'indépendance financière et morale de la femme, qui parfois même travaille pour nourrir un compagnon inactif, étudiant ou chômeur.

Selon l'enquête de l'INED de 1981 les époux de femmes actives participent deux fois plus que les autres aux tâches ménagères, mais leurs épouses trouvent leur participation insuffisante dans 16,6 % des ménages, alors que ce n'est le cas que de 12,8 % des femmes au foyer.

Répartition des couples selon le nombre de tâches réalisées par le mari pour au moins la moitié du temps.

Les tâches analysées dans l'enquête sont : faire les lits, le ménage, la cuisine, la vaisselle, le repassage, le marché, les soins aux enfants suivi du travail scolaire des enfants, jeu avec les enfants.

Couples	Nombre de tâches accomplies par le mari									Ensemble	Nombre moyen des tâches
	0	1	2	3	4	5	6	7	8		
Où l'épouse est inactive	40,7	27,6	15,5	9,3	4,1	1,8	0,6	0,3	0,1	100,0	1,18
Où l'épouse est active	25,6	19,4	17,5	15,0	10,6	7,3	3,1	1,3	0,2	100,0	2,08

Source : Gokalp C., Leridon H., Incidences de l'activité féminine sur la participation du père à la vie familiale, *Revue Tocqueville*, vol. V, hiver 1983.

Les achats viennent au premier rang des tâches partagées, avant les soins aux enfants et la vaisselle. Le repassage n'est pratiquement jamais partagé. En France 62 % des hommes actifs sont partisans du partage de la vaisselle, contre 74 % des femmes actives, 59 % des ex-actives et 51 % des femmes au foyer [12]. Contrairement aux idées reçues sur les nouveaux pères, les soins aux jeunes enfants sont moins perçus comme partageables que la vaisselle : seulement 49 % des hommes actifs sont partisans du partage de ces soins. Mais 67 % des femmes actives le sont, 54 % des ex-actives, 50 % des femmes au foyer. Et pourtant s'il est un domaine qu'une femme active, mère de famille, souhaiterait se conserver c'est bien celui de l'élevage des enfants en raison de son aspect gratifiant.

Une enquête localisée [5] faite dans le grand ensemble du Mirail à Toulouse, permet de préciser quelques-uns de ces points. L'équipe dirigée par Jacques Curie a interrogé 65 ménages ayant au moins un enfant de moins de 16 ans. Dans la moitié des ménages la femme avait un emploi et dans l'autre elle était au foyer. En comparant le budget temps de l'homme et de la femme dans six catégories sociales de ménages (ouvriers, employés et cadres, actifs et inactifs), on a fait les constatations suivantes :

1) Le volume du travail domestique est de même ordre dans les ménages ouvriers et employés et nettement plus important que dans les ménages cadres, que la femme ait un emploi ou non (...).

2) Les ménages compriment le volume du travail domestique lorsque les femmes exercent une activité professionnelle. Ce « taux de compression » est deux fois plus fort chez les cadres et le plus faible chez les ouvrières. Celles-ci commencent le plus tôt les travaux ménagers avant de partir au travail le matin, y consacrent le plus de temps et les terminent le plus tard le soir, avec la plus faible participation du mari.

3) Dans les trois catégories sociales l'activité professionnelle des femmes entraîne un accroissement de la participation du mari, mais selon des proportions très variables : très importantes chez les ménages d'ouvriers et d'employés, il est nettement moindre dans les ménages de cadres.

Temps moyen en minutes par jour du lundi au samedi

	Femmes actives	Femmes au foyer	Ecart
Travail	278	40,6	+ 237,4
Travail ménager	203	313,9	- 110,9
Soins enfants	31,6	42,3	- 10,7
Achats	35,0	47,0	- 12,0
Besoins privés	624,0	671,0	- 47,0
dont repas	92,7	109,3	- 16,6
dont sommeil	489,0	523,0	- 34,0
Sports - loisirs actifs	46,9	85,2	- 38,2
Loisirs passifs	587,3	575,3	+ 12,0
dont TV	101,3	130,7	- 29,4
dont conversation	274,9	227,1	+ 47,8
Transports	33,1	22,7	+ 10,4

Source : Enquête CESP, 1979.

Les soins aux enfants font apparaître la même inégalité entre hommes et femmes : les hommes y consacrent moitié moins de temps que les femmes ; parmi eux, les ouvriers un tiers de moins que les employés et les cadres. Les hommes cadres consacrent plus de temps à leurs enfants qu'aux tâches ménagères ; c'est le contraire chez les ouvriers bien qu'ils fassent déjà moins de tâches ménagères.

Il entrave la mobilité professionnelle et monétarise l'économie

Les carrières devenues possibles pour les femmes munies de diplômes comportent des servitudes géographiques égales à celles des carrières de leurs conjoints, ce qui entrave la mobilité géographique des ménages. Même l'Armée en est affectée, qui doit en tenir compte dans la gestion de son personnel d'encadrement masculin.

Ne pouvant plus assurer toutes leurs tâches domestiques faute de temps, les femmes salariées ont besoin de services monétarisés, garderies, crèches, femmes de ménage, teintureriers, restaurants, etc [13]. En augmentant le revenu des ménages, le travail des femmes donne les moyens financiers du recours au marché. Par là il contribue à créer des emplois féminins. C'est là un de ses effets économiques les plus importants.

Il renforce l'importance des classes moyennes

Parmi les cadres et employés l'activité de la femme est depuis longtemps majoritaire [2] : seulement 33 % des femmes sont inactives contre 49 % pour la moyenne des couples. A l'inverse les taux d'inactivité élevés se rencontrent chez les épouses de militaires, d'ouvriers et de cadres supérieurs. Parmi les femmes d'agriculteurs de plus en plus nombreuses sont celles qui ont un emploi salarié en dehors de la ferme. La diminution des agriculteurs et des commerçants indépendants transforme leurs filles « aides-familiales » en salariées. Le poids de l'origine sociale apparaît majeur dans l'activité ou l'inactivité : 41 % des femmes au foyer sont filles d'agriculteurs, 16 % filles de commerçants, artisans et 17 % filles d'ouvriers, contre respectivement 19 % des femmes actives filles d'agriculteurs, 17 % filles de commerçants, artisans et 32 % filles d'ouvriers [12].

Le travail des femmes semble avoir pour effet de renforcer l'importance des classes moyennes dans l'ensemble de la société. Autrefois, le plus souvent la profession du père déterminait la profession du fils : on était paysan parce que fils de paysan, notaire parce que fils de notaire [15]. Ce qu'était la mère n'intervenait guère dans la position du fils et l'épouse disparaissait socialement derrière le chef de famille ⁽¹⁾. Entre les trois grandes classes sociales du XIX^e siècle (bourgeois, paysans, ouvriers) se sont développées les classes moyennes des employés, puis des cadres. Une stratification plus diversifiée en est résultée. A partir des statistiques disponibles sur la formation des ménages on peut montrer que le travail féminin contribue à cet accroissement et à cette diversification des classes moyennes [1].

Prenons comme hypothèse un classement en trois catégories :

A = classes supérieures : cadres supérieurs et professions libérales (11,7 %) ;

B = classes moyennes : commerçants, artisans, cadres moyens, agriculteurs (32,3 %) ;

C = classes inférieures : salariés agricoles, ouvriers, employés, personnel de service (55,9 %).

(1) Une récente étude de l'INSEE apporte d'utiles nuances sur ce problème : F. de Singly et C. Thelot, *Ascendance et formes de vie*. Archives et documents n° 115, INSEE, octobre 1984.

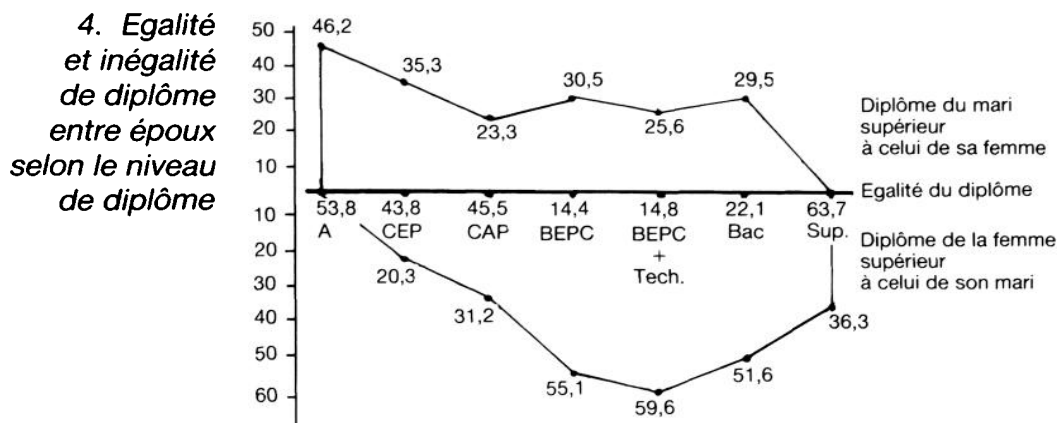
Le travail salarié des femmes entraîne une perturbation des classifications. Si naguère la femme inactive ne contribuait ni à la définition de la position sociale ni à celle de l'origine sociale du fils ou de la fille, il n'en est plus de même aujourd'hui : que les conjoints appartiennent à la même catégorie professionnelle renforce la précision de la position sociale du couple. Au contraire une distance entre les positions des conjoints fabrique une position intermédiaire. Une femme inactive sera de la classe de l'époux, c'est le cas de 39 % des couples dont le mari est actif. Si l'un des deux époux appartient à la classe moyenne et l'autre au groupe des salariés agricoles, des employés ou des ouvriers, la position moyenne sera dominante, comme un gène est dominant dans les lois de Mendel. Elle sera « moyennisante » lorsqu'il y a positions extrêmes des époux sur l'échelle sociale (cadre supérieur et ouvrier et employé).

Selon les données de l'INSEE la répartition entre nos trois classes est : 12 % pour la classe supérieure, 32 % pour la classe moyenne et 56 % pour la classe inférieure. Si on fait intervenir la position professionnelle de la femme, on obtient respectivement comme répartition : 11 %, 39 % et 50 %. Si l'on accepte deux hypothèses : absence de mobilité à l'intérieur d'une génération et entre générations et coefficients d'homogamie⁽²⁾ égaux, la structure en trois classes serait, une génération plus tard, par la seule prise en compte du travail féminin : 12 %, 50 %, 38 %. En effet,

époux A	épouse A	8,40	}	12 %
A	B	2,74		
B	A	1,20		
A	C	1,46	}	50 %
B	B	34,92		
B	C	7,83		
C	A	0,48		
C	B	5,68		
C	C	38,0		38 %

La mobilité sociale des femmes qui ont une profession est principalement due au mariage et peu à la promotion professionnelle ; au contraire des hommes dont la mobilité sociale se fait principalement par la profession. A la génération suivante le niveau scolaire acquis par les enfants renforcera le mouvement vers la moyenne : les couples hétérogames sur la base du diplôme deviendront à leur tour « moyens ». La supériorité « culturelle » de l'homme par rapport à sa femme n'est plus la règle : il y a forte homogamie aux deux extrémités de « l'échelle » des diplômes. Si la femme n'en a aucun, 54 % des maris n'en ont aucun. Si la femme a un diplôme d'études supérieures, 63,7 % des maris l'ont aussi. Les cas de femmes ayant un diplôme supérieur à celui de leur mari sont plus nombreux que l'inverse [9]. Ce que montre le graphique suivant.

(2) Par homogamie on entend que les deux conjoints ont la même position sociale. Sur la base du tableau de formation des couples aujourd'hui, si les mariages se réalisaient de façon aléatoire, on aurait 0,99 % de couples dont la femme et le mari sont d'origine A. Dans la réalité il y a 7,4 % de couples de ce type. Le coefficient d'homogamie, c'est-à-dire l'attrance des conjoints potentiels pour qui leur ressemblent socialement est de $\frac{7,4}{0,99} = 7,4$ pour la classe A envers A.



Source : OFCE à partir des chiffres extraits de : INSEE, « Données statistiques sur les familles », coll. M 86/1981.

On lit par exemple sur ce graphique que pour les couples où l'un des conjoints a au moins le BEPC, il y a égalité de diplômes dans 14,8 % des cas ; le diplôme du mari est supérieur à celui de sa femme dans 25,6 % des cas et celui de la femme est supérieur à celui du mari dans 59,6 % des cas (total : 100 %). De même lorsqu'il existe un diplôme d'études supérieures, il y a égalité de niveau pour 63,7 % des couples, mais le diplôme de la femme est supérieur à celui de son mari pour 36,3 % des cas.

Travail des femmes et politique

Le travail salarié des femmes introduit un clivage entre femmes actives et inactives qui se révèle dans le domaine politique. Les femmes actives sont plus à gauche globalement, et plus à gauche dans la gauche. Et si elles sont à droite, plus à droite que les ex-actives d'une part et que les femmes au foyer qui n'ont jamais travaillé. Les votes aux législatives de 1978 sont très démonstratifs à cet égard.

Votes aux élections législatives de 1978

	Hommes actifs	Femmes actives	Femmes ex-actives	Femmes au foyer
Votes à gauche	60,70 %	54,0 %	50,60 %	47,0 %
dont :				
Votes PC dans la gauche	24,00 %	24,50 %	20,10 %	12,70 %
Votes PS	34,50 %	26,30 %	25,80 %	33,50 %
Votes à droite	37,30 %	43,60 %	48,50 %	52,40 %

Source : J. Moussuz-Lavau, M.N. Sineau, « Les femmes et la politique en France » [12].

Cette différence entre les actives et les autres se confirme quels que soient la catégorie socio-professionnelle de la femme, et du mari, l'âge ou le diplôme, les opinions des parents, l'origine familiale. Dans la population féminine le travail salarié est un domaine où progressent les idées de gauche, politiques et autres...

Travail des femmes et revenus du couple

Le travail des femmes resserre l'éventail des ressources [3]. Il modifie le revenu total du ménage de façon inversement proportionnelle au montant du revenu initial (+ 45 % pour les ouvriers, + 21 % pour les cadres moyens). D'autre part s'il peut n'être que l'effet d'une volonté de liberté, d'ouverture ou d'expression de soi chez les femmes de cadres supérieurs, il répond à une nécessité économique au bas de l'échelle des revenus.

Le travail des femmes augmente le taux de recouvrement des revenus entre classes sociales différentes. Ainsi le revenu par unité de consommation des cadres moyens avec enfants et conjoint inactif est dépassé par celui des employés avec enfants et conjoint actif et des ouvriers qualifiés avec enfants et conjoint actif.

Revenu annuel moyen par unité de consommation en milliers de francs

	Revenus moyens	Couple avec enfants, conjoint inactif	Couple avec enfants, conjoint actif	Conjoint actif 1 enfant
Industriels, gros commerçants	38 345	32 130	38 286	39 284
Professions libérales	36 821	33 778	36 046	33 439
Cadre supérieur	35 395	31 836	34 519	38 433
Cadre moyen	23 247	18 976	24 342	26 573
Employé	18 602	14 389	20 061	22 567
Ouvrier qualifié	15 813	12 387	17 699	20 046
Ouvrier spécialisé	13 548	11 175	15 863	17 890

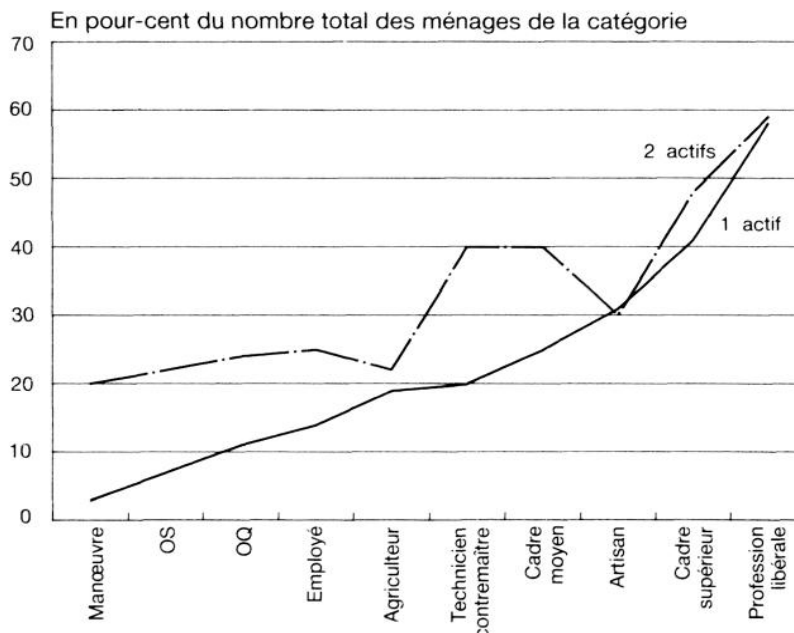
Source : INSEE, coll. M 86, « Données statistiques sur les familles », 1981.

Travail des femmes et consommation

Donnant aux ouvriers et aux employés des revenus plus élevés, le travail des femmes permet l'accès à des consommations nouvelles et à la constitution d'un patrimoine [2]. L'idée que le salaire féminin modifie les consommations et l'épargne a été longtemps acceptée mais fortement attaquée récemment par Nicole Tabard dans un article sur le travail des femmes [14]. Nicole Tabard conclut que « les ressources provenant du travail des femmes n'ont pas une affectation spécifique dans le budget... ne servent pas à l'achat de la voiture, pas même de la seconde voiture... elles ne servent pas davantage à l'accession à la propriété ». Cela nous paraît discutable. L'analyse systématique des consommations démontre en effet que le travail des femmes change considérablement les dépenses du ménage, même s'il n'y a pas « allocation prédéterminée du revenu de la femme ». Les couples d'employés avec deux enfants possèdent leur logement à raison de 42 % si la femme est inactive, de 44 % si elle est active ; les ouvriers qualifiés à raison de 34,3 % et 43 %, les ouvriers spécialisés de 38,8 % et de 45,4 % [9]. Cela est beaucoup plus marqué en ce qui concerne la

possession d'une seconde voiture : le même taux de possession de deux voitures se rencontre chez les cadres supérieurs avec un actif et les contremaîtres avec deux actifs.

5. Ménages de plus de deux personnes dont le chef a moins de 60 ans qui possèdent deux voitures



Source : OFCE à partir des chiffres parus dans INSEE, *Données Sociales*, 1984.

L'analyse complète des facteurs de variation de la consommation livrée par M. Glaude dans « *Données Sociales* » conforte et module la thèse d'un fort effet du travail des femmes sur les consommations [6].

En effet cette étude montre entre autres choses que le travail salarié de l'épouse a un effet global de transfert du secteur domestique au secteur marchand. Les femmes au foyer consomment beaucoup de produits d'entretien et d'aliments qui demandent une préparation, en outre elles sont plus nombreuses à posséder une machine à coudre et dépensent plus pour les enfants. En revanche les femmes qui ont une activité salariée dépensent plus pour les repas à l'extérieur, pour la garde des enfants et la pension scolaire, pour les vêtements ; elles sont plus nombreuses à disposer d'une seconde voiture et d'un lave-vaisselle. Les vacances ne sont pas les mêmes : les femmes inactives partent en voyage organisé alors que les autres louent une villa ou vont à l'hôtel et envoient leurs enfants en colonies de vacances. Enfin quand l'épouse est active le ménage dépense beaucoup plus (30 %) pour l'acquisition de la résidence principale que si elle ne l'est pas, bien que le taux d'accession à la priorité soit moins différencié ; autrement dit les uns et les autres deviennent propriétaires de leur logement, mais le salaire de la femme permet d'avoir un bien meilleur logement.

Les femmes retourneront-elles à la maison ?

Ce grand mouvement, fait majeur de notre société, qui porte les femmes vers le travail à l'extérieur du foyer, n'est pas sans provoquer des malaises, des regrets, voire des oppositions. Est-ce à dire qu'un jour ou l'autre, les femmes retourneront à leur foyer et que leurs filles n'en sortiront plus pour travailler ?

Nombre de femmes vivent mal une double journée de travail marquée par une double situation d'infériorité dans le travail salarié et au sein du couple. La maternité acceptée, désirée ou repoussée exacerbe la conscience d'une exploitation. Les hommes voient avec ressentiment les femmes investir le monde du travail dès lors qu'elles sortent des rôles subalternes pour accéder à des fonctions réservées aux hommes. Certains renâclent devant l'idée d'égalité des rôles dans la famille.

Les partis politiques déplorent plus ou moins, le plus souvent sans le dire, le travail des femmes. Les partis de droite parce qu'il entraîne le corps électoral vers la gauche, ceux de gauche parce que les femmes paraissent réticentes à l'égard des fondements d'une idéologie essentiellement « masculine ». Les syndicats ressentent le double problème de l'indifférence des travailleuses vis-à-vis de leurs organisations et d'intérêts spécifiques qui perturbent les schémas classiques des revendications. Les démographes regrettent que le travail féminin fasse s'effondrer la natalité, les sociologues qu'il contribue à l'éclatement de la cellule familiale, les économistes qu'il augmente le chômage.

Cependant le travail des femmes reste pour les féministes la condition d'une libération, pour les partis révolutionnaires la base de subversion du capitalisme patriarcal, pour les entreprises la source d'une main-d'œuvre docile. Les partis de gauche espèrent grâce à elles accroître leur électorat, les partis de droite en attendent un embourgeoisement de la société, le syndicat y trouve un frein à la baisse de leurs effectifs.

Les uns concluent qu'il faut encourager le travail féminin, les autres le faire régresser. La matrice de Louis Dirn permet de discerner les mesures à prendre dans l'un et l'autre cas.

Pour les partisans du travail féminin les leviers d'action sont nombreux :

1) Assurer l'intégration très précoce des femmes dans le système productif en luttant contre le chômage féminin des moins de 25 ans, car une première expérience de travail semble engendrer une attitude favorable au travail et assurer le retour au travail après la maternité.

2) Dans l'enseignement proposer aux jeunes filles des diplômes techniques plutôt que des diplômes d'enseignement général, des diplômes « masculins » et modernes plutôt que « féminins » et rétrogrades, le maniement de machines-outils à contrôle numérique plutôt que des CAP de couture ou de sténo-dactylo.

3) Ouvrir aux femmes de nouvelles professions, notamment celles d'ouvriers qualifiés et professionnels de l'industrie. Accélérer leur intégration dans des secteurs qui s'entrouvrent aujourd'hui : armée, police, etc.

4) Diminuer la pénibilité des tâches industrielles dévolues aux femmes : franchir pour elles dans le textile ou l'électronique le pas déjà franchi pour les hommes dans bien des métiers, c'est-à-dire les faire contrôler des machines plutôt qu'obéir aux machines.

5) Revaloriser le travail féminin à l'occasion des programmes d'intégration des tâches : dé-taylorisation, etc.

6) Créer des systèmes de formation et des filières de promotion qui effacent l'écart des possibilités de carrières entre femmes et hommes. Eventuellement imposer aux entreprises des quotas d'emplois de femmes à chaque niveau hiérarchique.

7) Favoriser le travail intérimaire en rendant ce travail plus rémunérateur et plus valorisant ; le rendre possible dans des emplois de maîtrise ou d'encadrement ; inventer le travail à temps complet hors périodes de vacances scolaires, c'est-à-dire huit mois par an.

8) Adapter les horaires aux rythmes de vie familiaux.

9) Diminuer les coûts liés pour la famille au travail féminin, par exemple : garde des enfants.

10) Améliorer la vie quotidienne des femmes actives en décentralisant les lieux de travail vers les lieux de résidence, en facilitant le recours à la parentèle, en offrant aux jeunes un travail sur place qui leur permet de « rester au pays », en favorisant l'implantation de services marchands et non marchands à proximité des lieux de travail ou de résidence.

11) Favoriser le changement des rapports au sein du couple : partage des tâches au sein du ménage, modification des rôles masculins et féminins, éducation des garçons et des filles, encourager la planification des naissances et développer la prise en charge sociale de l'enfant.

Pour les adversaires avoués ou non du travail des femmes, les moyens d'arrêter ou de ralentir sa progression pourraient être les suivants :

1) Enrayer la chute de la nuptialité et inciter au mariage précoce par des mesures fiscales, des allocations et des crédits aux jeunes couples.

2) Décourager célibat ou concubinage par des mesures inverses : abolir la possibilité de couverture d'un concubin par l'assurance sociale de l'autre, etc.

3) Dissuader les hommes de divorcer par une augmentation du niveau des pensions alimentaires, dissuader les femmes de divorcer par un changement radical du système d'attribution des gardes d'enfants.

4) Revaloriser la femme au foyer en rendant ce modèle de vie séduisant pour les jeunes générations, en développant une logique d'égalité entre hommes et femmes dans le couple, en valorisant le travail ménager, la compétence et l'effort qu'il requiert.

5) Que la convivialité familiale et sociale centrée sur le foyer redevienne un domaine d'excellence pour les femmes et qu'elles ne considèrent pas le travail salarié comme le meilleur moyen de s'accomplir.

6) Promouvoir la natalité et des naissances rapprochées en facilitant l'arrêt de travail pour maternité, par un soutien financier et une garantie de carrière.

7) Valoriser l'éducation des enfants dans et par la famille, en insistant sur le rôle de la mère dans la réussite scolaire des enfants.

8) Modifier les rythmes scolaires et les rythmes de vacances afin de faciliter la prise en charge des tâches éducatives par la mère au foyer.

9) Créer un salaire pour les femmes ayant des enfants au foyer.

10) Diminuer l'offre de travail faite aux femmes en bloquant la féminisation de certaines professions par des quotas (enseignement, magistrature) ou instaurer

des conditions de travail et de revenus dans des emplois actuellement féminins qui rendraient ce travail intéressant pour les hommes.

11) Renchérir le coût des consommations liées au travail des femmes : crèches, garderies, cantines scolaires et professionnelles, nourrices, colonies de vacances, etc.

12) Faciliter l'accès à la propriété du logement en prenant en compte l'activité de la mère au foyer dans les barèmes de crédits.

13) Diminuer l'offre de travail faite aux femmes en rendant le travail féminin moins avantageux pour les entreprises, c'est-à-dire en imposant une réelle égalité des salaires et conditions entre hommes et femmes et en réglementant de façon draconienne la pénibilité des postes féminins.

14) Diminuer l'offre de travail féminin en enrayant le développement du travail intérimaire, temporaire ou à temps partiel.

15) Accélérer l'innovation technique, la mécanisation et la robotisation dans les secteurs industriels, grands utilisateurs de main-d'œuvre féminine.

16) Promouvoir des réseaux de sociabilité propres aux femmes inactives : prise en charge d'actions sociales, participation aux associations, gestion communale, etc.

17) Développer les activités de loisirs actifs que permet l'inactivité : sport, bricolage, culture, etc.

Le choix de société qu'impliquent de telles mesures, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, est capital pour l'avenir. Il a été fait implicitement au cours des « Trente glorieuses » de la croissance économique : travailler et gagner de l'argent était le meilleur moyen de se valoriser pour un homme et donc pour une femme. On a pu croire que l'idéologie « soixante-huitarde » conduirait à un retournement de la tendance et ramènerait les femmes au foyer puisque la douceur de vivre et l'attrait des techniques douces paraissait remplacer l'ardeur au travail. Or il n'en a rien été, le mouvement était lancé et se poursuit. Accélérer le mouvement paraît relativement aisé, l'inverser supposerait une prise de conscience collective, une volonté politique persévérante, un débat et un accord à tous les niveaux de la société, capables de soutenir des actions de longue durée, ce qui ne paraît pas impossible, mais est très peu probable.

ANNEXE STATISTIQUE

I. Evolution de l'emploi salarié féminin selon l'activité économique

Effectifs en milliers

	Période 1968-1973			Période 1974-1979		
	Variation d'emploi		Elasticité	Variation d'emploi		Elasticité
	Totale ΔE	Femmes ΔF	$\frac{\Delta F/F}{\Delta E/E} \times 100$	Totale ΔE	Femmes ΔF	$\frac{\Delta F/F}{\Delta E/E} \times 100$
Agriculture	- 173,5	- 12,7	60	- 97,9	- 4,7	34
Industrie (y compris bâtiment, génie civil et agricole)	724,0	283,9	169	- 606,6	- 126,3	85
Dont textile, habillement	- 40,8	- 19,5	71	- 138,6	- 91,9	97
Tertiaire marchand	1 144,9	659,8	139	967,1	641,6	150
Services non marchands	430,4	257,0	111	281,7	157,2	102
Ensemble	2 125,8	1 188,0	164	544,3	667,8	335

Source : INSEE, division « Emploi ».

Extrait de : M. Huet, « La progression de l'activité féminine est-elle irréversible ? », *Economie et Statistique*, n° 145, juin 1982.

II. Taux d'activité des femmes mariées selon leur âge et le nombre d'enfants fiscalement à charge

En %

Age de l'épouse en 1973	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4 et plus	Ensemble
25 ans et moins	77,4	65,7	34,5	(8,2)	n.s. (*)	60,9
26 à 30 ans	80,3	70,4	46,1	20,3	11,8	53,2
31 à 35 ans	66,8	68,4	45,9	31,8	18,4	46,1
36 à 40 ans	67,3	57,6	48,3	34,4	16,1	42,8
41 à 45 ans	55,7	49,6	39,0	30,3	15,3	40,6
46 à 55 ans	41,2	31,8	26,5	23,5	10,7	34,8
56 ans et plus	10,3	22,2	n.s.	n.s.	n.s.	10,1
Ensemble	32,0	53,4	41,1	27,9	15,3	37,3

Source : Enquête « Revenus fiscaux des ménages de 1973 ».

INSEE, « Données statistiques sur les familles », coll. M 86/1981.

(*) n.s. : Résultat non significatif.

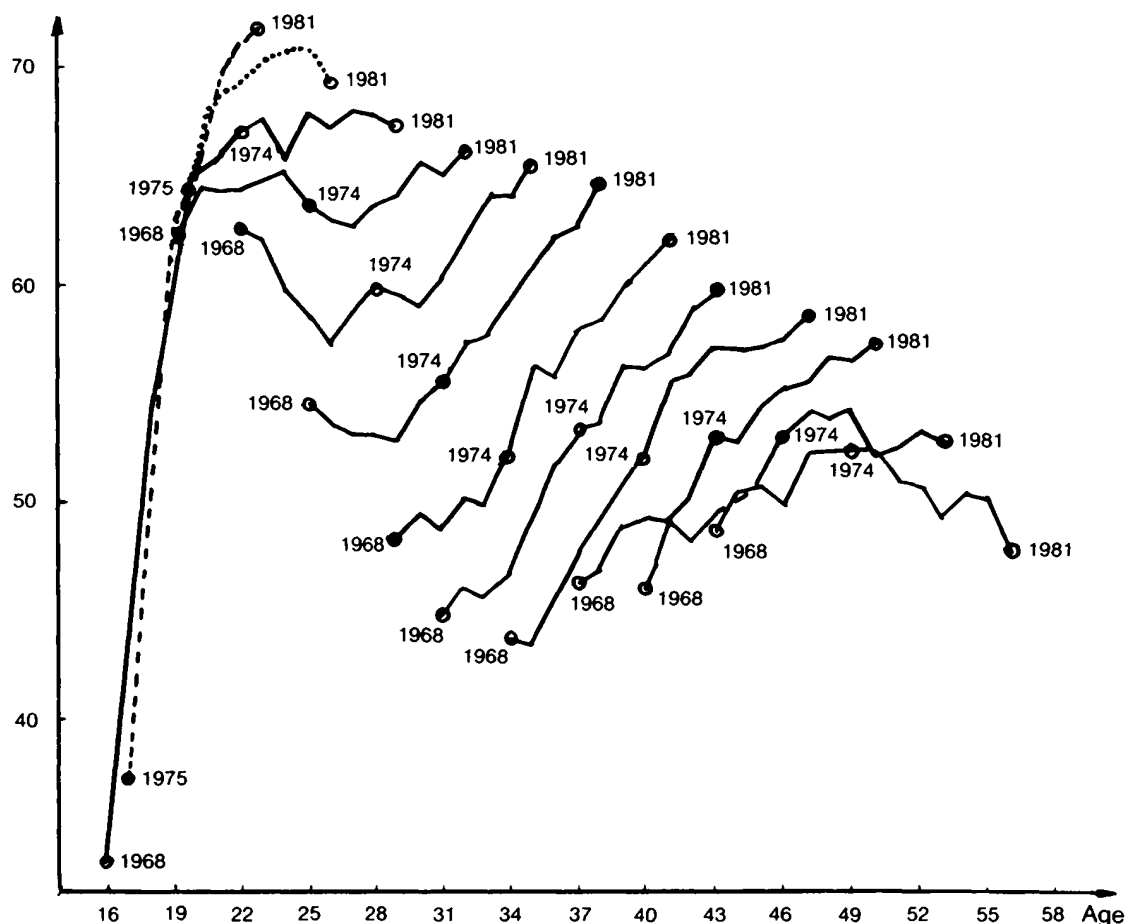
Toutefois la valeur de 7 % pour le taux d'activité des mères de 3 enfants et plus, âgés de 25 ans et moins peut être considérée comme significative.

Champ : Familles.

Les aides familiales ne sont pas comptées parmi les actives.

III. Taux d'activité des femmes par générations regroupées (*) (de 1968 à 1981)

Taux d'activité en %



Source : M. Huet, « La progression de l'activité féminine est-elle irréversible ? [7].

(*) Groupes de trois générations. Le taux d'activité est attribué à l'âge médian du groupe.

Note de lecture : On peut lire, par exemple, que la génération de femmes âgées de 27 à 29 ans en 1968 avait alors un taux d'activité de 48 % et que ce taux s'élève au fil des ans (et de leur âge) jusqu'à 62 % en 1981 ; elles ont alors 40 à 42 ans (lecture le long d'une courbe). On peut lire aussi (lecture parallèle à l'axe des ordonnées) que les femmes ayant 36 à 38 ans en 1968 sont actives à 46 % ; celles qui atteignent cet âge en 1971 ont un taux de 47,5 %, en 1974 de 53,5 %, en 1977 de 58 %, en 1980 de 63 %. Ce graphique montre bien comment la baisse des taux d'activité selon l'âge est pourtant le résultat de taux d'activité croissants de génération en génération.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Présentation de la matrice de Louis Dirn

Les progrès de la sociologie et les connaissances que nous pouvons avoir de la société française permettent d'isoler un certain nombre de tendances lourdes d'évolution. Après deux années de réunions hebdomadaires à l'OFCE sous la présidence d'Henri Mendras, un groupe d'experts, qui a choisi d'apparaître sous le nom collectif de Louis Dirn (anagramme de « Lundi soir », jour de la réunion), a pu identifier 81 tendances.

La nomenclature des 81 tendances s'organise en un certain nombre de rubriques dont voici les principales :

- structure sociale ;
- changement dans la stratification sociale, la conscience de classe, la mobilité sociale ;
- tendances démographiques ;
- modes de vie, économie domestique, modèles de rôles masculins et féminins, économie informelle ;
- immigrés ;
- nouvelles technologies ;
- organisation dans l'entreprise et travail ;
- chômage et travail féminin ;
- institution et participation syndicale, négociation ;
- régulation sociale, règles de conduite, codes de comportements ;
- institutions politique et religieuse, pratiques et comportements ;
- pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- localités et réseaux, parenté, parentèle, associations ;
- formes de sociabilité ;
- système scolaire, diplômés et enseignants ;
- système militaire ;
- système de santé ;
- système de communication.

Certaines tendances sont évaluables à l'aide d'indicateurs quantifiés existants ou pouvant être construits (par exemple : augmentation du poids du troisième âge). D'autres sont plus qualitatives (par exemple : diversification des vécus du chômage), dont il n'est possible de dire avec vraisemblance leur sens qu'en s'appuyant sur des monographies et en faisant confiance au dire des experts du sujet.

Les tendances ne font l'objet d'aucune hiérarchisation a priori. Leur liste est simplement disposée de façon à former les lignes et les colonnes d'une matrice carrée. A l'intersection d'une ligne et d'une colonne, on note un « + » si l'intensification de la tendance ligne cause une intensification de la tendance colonne, on note un « - » si l'action est de sens inverse, et enfin un « € » lorsque l'effet existe mais n'est pas significatif. De proche en proche, chaque tendance

est précisée par l'analyse des relations qu'elle entretient avec les 80 autres qui influent sur elle (antécédents) ou qu'elle influence (conséquents).

Contrairement à la problématique des indicateurs sociaux ou d'autres recherches prospectives (Mégatrends aux USA), ce ne sont pas les tendances d'évolution de la société prises en elles-mêmes qui constituent le modèle, mais les relations qu'elles entretiennent.

La matrice peut être considérée comme « sociologique » au sens strict du terme, car nous n'avons formulé des tendances qu'à propos des institutions, des situations et des comportements ritualisés. Les sentiments, les croyances et les valeurs n'ont pas été retenus. Toutefois dans l'interprétation des liaisons entre tendances, nous tenons compte de l'évolution de certains indicateurs d'opinions.

Cette matrice ne peut se comparer à un modèle économétrique puisqu'un grand nombre de tendances ne sont pas quantifiables et que l'absence de hiérarchisation a priori n'autorise pas à attribuer des poids différents aux relations entre tendances. Toutefois elle peut se prêter à un certain nombre de traitements statistiques.

Classification automatique et analyse en composantes principales (techniques d'analyse des données) permettent, entre autres méthodes, de dégager des groupes de tendances et d'examiner leurs relations ⁽²⁾. A l'aide d'un algorithme s'apparentant aux chaînes de Markov, il est également possible, pour une tendance donnée, d'étudier sous forme de graphes, la structure de ses antécédents ou de ses conséquents et ainsi de montrer quelles sont les tendances qui, de façon directe ou indirecte, sont responsables de la tendance observée ou, à l'inverse, quels effets elle peut avoir, directement ou à un degré n sur les autres tendances.

En dehors de la diagonale la matrice comporte 6 319 « cases » sur lesquelles 746 liaisons effectives apparaissent. En moyenne une tendance a 9 effets directs (avec un écart-type de 5). Certaines tendances sont très au-dessus de ce chiffre. Ainsi « l'augmentation de la classe moyenne et de son importance socio-culturelle » cause 24 tendances et est causée par 25. D'autres sont au contraire très en deçà. Par exemple « le développement de la consommation d'anxiolytiques et autres médicaments du même genre » qui n'influence ou n'est influencée que par trois autres tendances. Le rapport entre nombre d'effets et nombre de causes fournit pour chacune, une indication quant à sa place dans la structure. Ainsi « la diminution du nombre des indépendants » est six fois plus causante qu'elle n'est causée et, en revanche, « l'apparition d'un nouvel électorat n'appartenant ni à la droite ni à la gauche traditionnelles » est douze fois plus causée que causante.

On peut calculer ainsi le nombre des effets (ou causes) indirects d'une tendance. Dans la plupart des cas, les 4/5 des antécédents ou conséquents d'une tendance se situent au premier, deuxième ou troisième degré. De toute façon on ne va jamais au-delà du cinquième degré.

(2) Une étude de ce type effectuée pour la tendance relative au troisième âge a été déjà publiée dans le numéro 8 de la Revue de l'OFCE : *Observations et diagnostics économiques*, juillet 1984.

Références bibliographiques

- [1] P.A. AUDIRAC, « Cohabitation et mariage, qui vit avec qui ? », *Economie et Statistique*, n° 145, juin 1982.
- [2] P. BOUILLAGUET et A. GAUVIN, « Le travail féminin, famille et système productif », *Consommation*, n° 2, 1979.
- [3] G. CANCEILL, « Les revenus fiscaux des ménages en 1979 », *Economie et Statistique*, n° 166, mai 1984.
- [4] CREDOC, *Enquête annuelle sur les conditions de vie et aspirations des Français*, Rapport Technique de l'enquête 1982.
- [5] J. CURIE et alii, « Les modes de vie des ménages au Mirail », *Cahiers de l'Observation Continue du Changement Social et Culturel*, vol. I, Paris, CNRS, 1982.
- [6] M. GLAUDE, « Diversité et cohérence des budgets, Paris, INSEE, *Données Sociales*, 1984, pp. 299-318.
- [7] M. HUET, « La progression de l'activité féminine est-elle irréversible ? », *Economie et Statistique*, n° 145, juin 1982.
- [8] INSEE, *Données sociales*, édition 1984.
- [9] INSEE, *Données statistiques sur les familles*, collection M 86 / 1981.
- [10] D. KERGOAT et alii, *Les temps modernes à Laval*, ronéo, s.d.
- [11] D. LEGER, *Le féminisme en France*, Paris, Le Sycomore, 1982.
- [12] J. MOSSUZ-LAVAU et M.N. SINEAU, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983.
- [13] D. STOCLET, « Les transferts entre marchand et domestique : travail des femmes, loisirs des hommes », *Revue de l'OFCE, Observations et Diagnostics économiques*, n° 3, 1983.
- [14] N. TABARD, « Le travail professionnel des femmes : part fondamentale du budget, et non salaire d'appoint », *Recherches économiques et sociales*, nouvelle série n° 2, 2^e trimestre 1982.
- [15] C. THELOT, *Tel père, tel fils*, Paris, Dunod, 1982.